

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

## DECISION N° : 22-22

**Objet : Sollicitation de subventions pour la construction d'une médiathèque intercommunale sur la commune de Le Grau du Roi**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 26,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07-57 du 30 juillet 2020 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,  
Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,  
Vu la délibération n° 2021-05-69 du 06 mai 2021 relative à une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment partagé accueillant une salle des fêtes communale et une médiathèque intercommunale sur la commune du Grau du Roi,  
Vu la délibération n° 2021-12-147 du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 relative à l'autorisation de programme/crédits de paiement pour le marché de construction d'une médiathèque intercommunale au Grau Du Roi dans le cadre d'un bâtiment partagé avec la commune,  
Vu la délibération n° 2022-03-34 du Conseil communautaire du 24 mars 2022 relative à la révision de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour le marché de construction d'une médiathèque intercommunale au Grau Du Roi dans le cadre d'un bâtiment partagé avec la commune  
Vu la délibération n° 2022-06-77 du Conseil communautaire du 16 juin 2022 portant adoption du plan de financement pour la construction d'une médiathèque intercommunale à Le Grau du Roi,  
Considérant que plusieurs partenaires peuvent verser une subvention pour la construction de cette médiathèque.

### DECIDE

**Article 1 :** Des aides financières sont sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la D.G.D. (dotation générale de décentralisation) pour les bibliothèques et du dispositif D.S.I.L. (dotation de soutien à l'investissement local) ainsi qu'auprès de la Région Occitanie, selon le plan de financement détaillé dans la délibération n° 2022-06-77 susvisée, pour la construction d'une médiathèque intercommunale à Le Grau du Roi.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Madame la Préfète du Gard
- A Monsieur Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le **21 JUIN 2022**  
Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.